

# BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter et à retourner avant le 7 mai 2022 à :

Sébastien Le Sergent – 17 Rue Rol Tanguy – 56700 HENNEBONT

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ DATE de NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ EMAIL : \_\_\_\_\_

**INSCRIPTION A LA COURSE (Cochez la case) :**  8 km (7 Euros)  16 km (9 Euros)

Attention : Pas d'inscription sur place le jour de la course.

## **EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA COURSE\***

**Les Relayeurs du Blavet organisent** 2 épreuves sportives le dimanche 8 mai 2022 sur la commune d'Hennebont : un **parcours de 8 km** et un **autre de 16 km** empruntant quelques ruelles de la ville, le parc des Haras Nationaux et les sentiers boisés du Hingair. Les coureurs feront un passage sur les remparts de la vieille ville. Les départs seront donnés respectivement à **10h00** et **9h30** depuis le site de la Poterie (derrière les remparts). Les arrivées auront lieu sur ce même site de la Poterie. Une zone de parking est aussi prévue sur ce même site.

**Ces 2 épreuves sont ouvertes à** toutes les personnes nées avant le 1/11/2003 pour le 16 km et avant le 1/11/2005 pour l'épreuve du 8 km (catégorie cadet minimum), selon les règlements fédéraux en vigueur. **IMPORTANT** : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** ou d'un **Pass' j'aime courir**, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (*Santé, Encadrement et Découverte*) ne sont pas acceptées.
- Ou d'une licence sportive, en-cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**,
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la course ou de sa copie. **Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.** Il sera conservé par l'organisateur pour la durée du délai de prescription (10 ans) conformément au règlement FFA en vigueur.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée (modèle à disposition sur le site internet des relayeurs du Blavet : <http://lesrelayeursdublavet.fr>)

**\*Le règlement sera affiché au retrait des dossards**

## **INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :**

**Tel. : 06.16.32.02.97 - [trailedesrivesdublavet@lesrelayeursdublavet.fr](mailto:trailedesrivesdublavet@lesrelayeursdublavet.fr)**

**[www.klikego.com](http://www.klikego.com)**